
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 30 juin 2020
14 h**

**Séance tenue le mardi 30 juin 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Stephanie Watt.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. Giovanni Rapanà.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

Mme Stephanie Watt et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

M. Giovanni Rapanà.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

Avant de débiter, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

Le vice-président du conseil invite les membres à observer un moment de silence dédié aux personnes atteintes de la COVID-19 et à la mémoire des personnes décédées de cette maladie sur le territoire montréalais.

Le vice-président du conseil déclare la séance ouverte et mentionne que les élu.e.s sont tous présent.e.s à distance pour cette séance extraordinaire du conseil qui se tient par téléconférence. Il rappelle aux membres ayant des difficultés techniques qu'ils peuvent joindre le service du soutien technique en tout temps. Il remercie les membres du conseil pour leur attention et souhaite une bonne séance à toutes et à tous.

Préalablement à la tenue de ce conseil exceptionnel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant la séance, par le biais d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

Le vice-président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, informe les membres du conseil que 44 questions ont été reçues et remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Il poursuit et rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Il précise également qu'il nommera le nom des personnes dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle.

Le vice-président du conseil fait la lecture de 18 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public ont été déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Denis	Tous (M. Robert Beaudry)	À propos des nouveaux règlements des arrondissements Vous êtes contre l'offre et la demande, en ce qui a trait au logement. Vous prônez des éléments contradictoires selon la situation. (ex : Plus de densité, moins de densité) (ex : Conserver les petits logements, conserver les grands logements) Nous comprenons que le but de ces règlements n'est pas réellement d'empêcher les subdivisions qui, en soit, reflètent la nouvelle réalité des ménages selon le secteur ou l'immeuble en question. Le but réel est d'empêcher les évictions, freiner la gentrification et la pallier à la crise du logement. Sans être d'accord avec votre point de vue, nous aimerions savoir si vous êtes ouvert à des propositions et des pistes de solutions qui iraient dans le sens de vos buts réels, mais sans se servir de règlements d'urbanisme. En résumé, et je résume ma question : Si d'autres solutions étaient trouvées pour les « trois problèmes de société », seriez-vous prêt à annuler complètement ces règlements?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bak Nguyen	Mme Valérie Plante M. Lionel Perez (M. Luc Rabouin)	<p>Bonjour Mme Plante et M. Perez,</p> <p>Alors que la population s'est montrée coopérative pendant la COVID, nous nous réveillons avec une quasi-dictature sous l'administration Plante, limitant la circulation, le commerce et posant de sérieux problèmes de sécurité.</p> <p>Les politiques de la mairesse menacent directement la survie des commerces et bureaux de Montréal. Le fait de restreindre agressivement la circulation routière en barrant d'importantes rues exercera une pression encore plus forte sur les commerçants qui se battent actuellement pour maintenir les emplois et la survie même de leurs entreprises.</p> <p>La mairesse instrumentalise la crise pour faire de Montréal un laboratoire en mobilité. Une crise mondiale n'est pas un moment opportun pour faire des tests sur sescitoyens.</p> <p>Nos commerces ont besoin d'aide et non de distractions et d'expérimentations sociales. Est-ce que l'administration est capable d'écouter l'ensemble de ses citoyens en inspirant le changement plutôt que de l'imposer?</p>
Mme Sabrina Merceron	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	<p>Mme Plante, jeudi dernier dans un article de LaPresse on apprenait que certains arrondissements avaient décidé de ne pas offrir de camps de jour cet été. Votre attaché de presse réagissait ainsi :</p> <p>Nous sommes très surpris que ces trois arrondissements, détenus par le parti d'opposition par ailleurs, ne tiennent pas leurs camps de jour .Tous les autres arrondissements ont fait preuve de créativité pour offrir ce service aux citoyens et soulager un peu les familles montréalaises qui ont été éprouvées par le printemps difficile. »</p> <p>Cette affirmation est fausse puisque à Outremont, le Maire Tomlinson, Projet Montréal, a pris la décision de fermer l'aréna, privant ainsi une centaine de jeunes de leur camp de jour de patinage. Mme Plante, compte tenu de l'énoncé ci-haut, qui semble témoigner d'une ligne de parti, allez- vous intervenir auprès de M. Tomlinson pour qu'il rouvre l'aréna afin de soulager un peu les familles de ces jeunes patineurs éprouvés par un printemps difficile?</p>
M. François Torrent	Mme Giuliana Fumagalli	<p>Nous sommes propriétaires occupants dans l'arrondissement de Villeray et sommes donc directement touchés par l'interdiction de la conversion de plex en unifamilial. La configuration des habitations dans le quartier rend impossible la possibilité d'avoir trois ou quatre chambres en raison de l'étroitesse des lots et de l'obligation d'avoir des fenêtres dans chaque chambre. Or Projet Montréal ne cesse de vouloir se poser en défenseur des familles sur l'île. Comment justifiez-vous cette contradiction entre « on veut garder les familles sur l'île » et l'interdiction faite aux familles d'avoir des espaces de vie qui correspondent à leur besoin ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Joelle Lambert	Mme Valérie Plante M. Luc Rabouin	<p>Le Plateau décide d'augmenter le coût des vignettes selon le nombre de cylindrée sans tenir compte des indices CO2 et SMOG. M.le Maire du Plateau ne peut pas avancer que sa motivation est de préserver l'environnement alors qu'il priorise de renflouer les coffres. Pour préserver l'environnement le coût doit tenir compte des indices de CO2 et de SMOG des automobiles.</p> <p>Une RAV 4 hybride 2019 cylindrée de 3.5 a une meilleure cote indice CO2 et Smog qu'une majorité de cylindres toute compagnie confondue, meilleure que Honda Accord de 1.5 litres (guide Energide).</p> <p>On fait un choix éclairé d'un modèle hybride,"statement" que l'environnement est au coeur de notre démarche. Pourquoi pénaliser les automobilistes qui s'en soucient (électrique, hybride rechargeable, hybride et petite cylindrée).Je demande que le tir soit rectifié ou alors qu'on énonce clairement que l'environnement n'intéresse pas la Ville de Montreal. Bien à vous,</p>
M. Normand Gaudreau	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Mes questions, concernent le projet de règlement visant à interdire la conversion de plex en unifamiliale dans Villeray.</p> <p>La seule exception proposée par l'arrondissement concerne les duplex se trouvant sur un lot dont la largeur est de 6,1 m (20 pi) ou moins. Cette mesure nous semble très sévère, comparée aux autres arrondissements. D'autres arrondissements proposent des superficies de plancher totales. Pour le Plateau Mont-Royal par exemple, on suggère que la superficie résultante demeure sous le seuil des 2150 pc, comme exception. Est-ce que Villeray pourrait adopter une telle mesure?</p>
Mme Emilie Boisvert-Croteau	M. Sylvain Ouellet	<p>Nous avons récemment déposé une demande pour la création d'une ruelle verte entre Everett et Jean-Talon, et entre De Bordeaux et Chabot. Le formulaire a été acheminé à l'adresse info.vsmpe@villeenvert.ca le 20 mai dernier. Une relance au sujet du projet a ensuite été envoyée le 16 juin. Les courriels sont demeurés tous deux sans réponse. Nous aimerions savoir 1. si les budgets pour les ruelles vertes seront maintenus en 2020, 2. quel est normalement le temps d'attente pour le traitement des demandes déposées, 3. s'il est possible d'obtenir un accusé de réception quant au dépôt de notre demande, et 4. quand pouvons-nous espérer voir notre projet se réaliser. Nous sommes plusieurs voisins très motivés à créer un milieu de vie plus agréable sur notre bloc, mais aussi plus sécuritaire pour nos enfants, puisque nous espérons que la mise en place d'une ruelle verte pourra réduire la vitesse des véhicules qui utilisent ce passage comme voie de contournement des rues avoisinantes. Merci!</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme France Poulin	Mme Émilie Thuillier	<p>En suivi à la question posée au dernier conseil, je suis heureuse de constater que vous partagez maintenant ma position à l'effet qu'en vertu de l'article 30.1 du code d'éthique des élus, ces derniers ne peuvent bloquer impunément les citoyens sur les réseaux sociaux.</p> <p>Cela dit votre réponse semble donner le bon Dieu sans confession à tous les élus présumant qu'ils agissent toujours ainsi suite à un manque de respect des citoyens. Qui doit être juge de ce manque de respect? Le bannissement est-il à vie tel que voulait le faire M. Tomlinson pour les séances du conseil? Tout cela mériterait un guide de conduite public.</p> <p>Quant à ma propre situation, votre réponse laissait clairement sous-entendre que si Mme Magini m'avait bloqué de commentaires, c'est que je lui avais manqué de respect, ce que je nie formellement. Avez-vous examiné les faits avant de faire de telles insinuations? Je considère que vos propos portent atteinte à ma réputation et vous demande respectueusement des excuses.</p>
Mme Michelle Poirier	Mme Sophie Thiébaud (Mme Émilie Thuillier)	<p>Une grande majorité de citoyens souhaite que la station de métro Lionel Groulx soit renommée station de métro Oscar Peterson. Considérant la fierté qu'Oscar Peterson représente pour le Sud-Ouest, ne serait-il pas pertinent de reconnaître son immense talent en renommant la station? Et si, le cas échéant, quelle est la procédure à suivre pour que ceci ait lieu?</p>
M. Jean-Marc Lavoie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Les commerçants du Vieux-Montréal vivent un ralentissement économique sans précédent.</p> <p>La piétonnisation de la rue de la Commune, les mises en sens unique de nombreuse rue, les entraves à la circulation ne font qu'exacerber la situation</p> <p>Le Vieux-Montréal est devenu inaccessible pour les commerçants, les travailleurs et surtout pour nos précieux visiteurs.</p> <p>Nous comprenons le besoin d'offrir aux visiteurs et aux Montréalais des zones piétonnes et sécuritaires, mais cela ne peut se faire au détriment des commerçants et de leurs clients.</p> <p>La somme des irritants et le peu d'achalandage ne justifient en aucun temps la fermeture permanente de la rue de la Commune.</p> <p>Nous vous demandons avec insistance et urgence de revenir sur cette décision de piétonnisation de la rue de la Commune.</p>
M. Keith Poitras	À la personne la plus qualifiée pour répondre (Mme Magda Popeanu)	<p>Bonjour, je vous écris car moi et des amis DJ et promoteurs d'événementiel voulions faire des événements publics dans les parcs, et lieux publics, respectant les règles émises par les autorités sanitaires (et la ville évidemment!) Cependant, il faut déposer une demande de permis 90 jours à l'avance, ce qui reviendrait à ne pas faire d'événement durant l'été.</p>

Ce genre d'événement seraient une bonne alternative aux activités culturelles en pause à cause de la Covid durant l'été. Nous croyons vraiment que ce genre d'événement, si bien fait, pourrait offrir un tout nouveau moyen aux organisations, artistes, et autres professionnels dépendants des clubs ou des festivals pour se remettre au travail. Nous sommes un collectif d'artistes, organisateurs et promoteurs d'événement prêts à aider si votre réponse est positive! Merci de votre temps et votre collaboration!

M. Pierre Lacerte

M. Philippe Tomlinson

Le contrôleur général a avisé l'arrondissement que les élus Projet Montréal Outremont avaient voté une motion illégale afin d'attribuer 50 000 \$ à un fonds Covid, en confiant cette responsabilité à la dg plutôt qu'au conseil tel que le prévoit le règlement. L'ordre du jour de la séance du 2 juillet, nous apprend que plutôt que de régulariser la situation en présentant au conseil d'arrondissement les dites subventions aux organismes, vous allez procéder en modifiant le règlement de façon RÉTROACTIVE, évitant ainsi que les dites ententes fassent l'objet d'un vote. Cela prive ainsi le conseiller d'arrondissement d'opposition de son droit de regard et de vote sur ces ententes tout en occultant leurs divulgation publique.

M. Tomlinson, comment pouvez-vous justifier le recours à des procédures RÉTROACTIVES anti-démocratiques brimant les droits démocratiques des élus et des citoyens, alors qu'il vous aurait été si simple de régulariser le tout en soumettant les ententes au vote du conseil?

M. Miyuki Proulx

M. François W. Croteau

Je cherche à savoir pourquoi le commerce situé au 2137 boul. Rosemont semble-t-il être autorisé à laisser ses bennes à déchets à l'arrière du commerce sur la voie publique. Le commerce n'est pas équipé d'une cour ou peuvent être rangés ces bennes. Le commerce devrait donc les mettre à l'avant sur le terrain ou se munir d'une chambre à déchets intérieure mais le tout est laissé dans la ruelle (sur la voie publique) et cela occasionne beaucoup de problèmes depuis de nombreuses années: odeurs, rats, mouches, huile usée sur la chaussée, bloque l'escalier d'urgence (celui-ci menace de s'écrouler), gêne le passage des véhicules et piétons, etc. (particulièrement depuis les 4 dernières années) et ce malgré les changements d'administration et de vocation du commerce.

M. Marc Poulin

M. Éric Alan Caldwell
(M. Philippe Tomlinson)

À la question posée à Mme Plante lors du dernier conseil d'agglomération, vous avez répondu que M. Tomlinson n'était pas en porte-à-faux de l'engagement de votre parti de suivre les recommandations des consultations publiques quand il a voté, après le dépôt du rapport, pour 144 000\$ de nouveaux dos d'ânes dans l'arrondissement. Selon vous, cela ne faisait pas partie du rapport.

Pourtant, le rapport de la consultation publique sur la circulation et le stationnement recommande à la page 43 un moratoire le temps de faire des études et

		<p>spécifie, entre autres, les études suivantes : Études sur diverses problématiques de circulation : dos d'ânes, autobus scolaires, réseau cyclable, entre autres.</p> <p>Les faits sont clairs. M. Tomlinson, ne respecte ni l'esprit ni la lettre de l'engagement pris par Mme Plante le lendemain de son élection. Est-ce que Projet Montréal a l'intention d'intervenir pour que M. Tomlinson respecte les engagements pris par Mme Plante sur les consultations publiques?</p>
M. Hany Daoud	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	A QUAND L OUVERTURE DES ARRONDISSEMENTS. LA PROVINCE EST FONCTIONNELLE SAUF LES BUREAUX MUNICIPAUX.
M. Sam H	M. Alan DeSousa (Mme Rosannie Filato)	<p>Salut, j'ai été la victime d'une opération à grande échelle du SPVM qui a été infructueuse et raciste.</p> <p>Ils pensaient que j'étais un terroriste. C'était faux.</p> <p>C'était une opération avec environ 50-60 officiers du SPVM, accompagnés de camions citernes, costumes hazmat etc.</p> <p>Ils ne nous ont pas donné de papiers, ils sont parti comme si de rien était, ma famille à été détruite et je suis resté 3 jours au pénitencier de Bordeaux ici à Montréal pour ce qui n'était rien d'autre qu'une supposition basée sur le racisme de la part du SPVM.</p> <p>Malgré le fait qu'une zone de 5km² au coeur de la ville à été mise en confinement pendant une demi-journée, il n'y a pas eu de rapport sur cet événement.</p> <p>Aucun papiers, aucune déclaration, aucune responsabilité. Où est la justice? Comment la municipalité luttera-t-elle contre la corruption et la brutalité policières? Qu'en est-il du racisme systémique dans notre police?</p> <p>La municipalité fera-t-elle quelque chose pour résoudre ce problème?</p>
- Mme Carole Soucy	Élue Plateau Mont-Royal (Mme Marianne Giguère)	<p>J'ai déjà demandé qu'on mette des Arrêt, Stop sur Parc La Fontaine ,un sur la rue Roy et un sur la rue Napoléon. Pourquoi cette demande ? Il y a déjà 2 traverses piétonnes que les automobilistes ,camions autobus ne respectent pas ,c'est un danger pour les cyclistes qui veulent prendre la piste cyclable du côté parc et les familles avec enfants et poussettes les w- e qui vont faire un pique-nique ou par temps chaud , les gens ne réussissent pas à traverser sans prendre le risque d'être heurtés par une voiture qui file à vive allure. Pourquoi cet excès de vitesse? Parce que les automobilistes accélèrent après la lumière sur Duluth afin d'arriver à prendre la lumière verte sur Sherbrooke. C'est un non sens de ne pas avoir ces 2 Arrêts obligatoires et ne venez pas me parler de la vitesse permise dans ce secteur, qui n'est jamais respectée. J'espère que vous trouverez une solution à cette situation encore plus complexe en ces temps de Covid-19.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	<p>Le contrôleur général a avisé l'arrondissement d'Outremont que les élus Projet Montréal avaient voté une motion illégale pour l'attribution de 50 000\$ à un fonds Covid en confiant cette responsabilité à la dg plutôt qu'au conseil tel que le prévoit le règlement. L'ordre du jour de la séance du 2 juillet, nous apprend que plutôt que de régulariser la situation en présentant au conseil les dites subventions aux organismes, M. Tomlinson allait plutôt procéder en modifiant le règlement de façon RÉTROACTIVE évitant ainsi que les dites ententes fassent l'objet d'un vote au conseil d'arrondissement. Cela prive ainsi le conseiller d'arrondissement d'opposition de son droit de regard et de vote tout en occultant la divulgation publique des dites ententes.</p> <p>Mme Plante allez-vous intervenir auprès de M. Tomlinson pour protéger les droits démocratiques de l'opposition et des citoyens et sanctionner cet abus de pouvoir?</p>

À 14 h 49, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, fait la lecture des noms de citoyens qui ont transmis une question sur une thématique déjà abordée trois fois durant cette période de questions.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions du public close à 14 h 50. Il remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil, dont les 7 personnes s'identifiant comme femmes et les 11 personnes s'identifiant comme hommes.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Est-ce que la réaction du chef de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la suite du dépôt du Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques est à la satisfaction de l'Administration? / Souhaite une concordance entre la position de l'Administration et celle du chef de police du SPVM
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Relance auprès du président du comité exécutif afin qu'une mise à jour économique des finances de la Ville soit déposée / Est-ce que le Service des finances pourrait présenter une mise à jour des prévisions budgétaires en fonction de différentes durées de la crise de la COVID-19

M. Aref Salem	M. Luc Rabouin	Dépôt, le 17 juin 2020, du Plan de relance économique accompagné d'une somme de 22 M\$ - de ces 22 M\$, quelles sont les sommes qui n'étaient pas déjà annoncées et qui sont spécialement dédiées à la relance? / Dans quels programmes la Ville a-t-elle puisé les fonds pour financer son Plan de relance?
M. Alan DeSousa	M. Benoit Dorais	Demande que soit déposé un document détaillant es finances publiques de la Ville et les déficits prévus / Demande à l'Administration de ne pas augmenter la taxe foncière au-delà du niveau de l'inflation
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Souligne le courage des policiers et policières pour leur lettre adressée au président de la Fraternité des policiers et policières du SVPM concernant le racisme systémique et le profilage racial au sein du SPVM (culture du silence) – Quel est le sentiment de l'Administration dans ce dossier? / Quel est le point de vue de l'Administration concernant la culture du silence?

À 15 h 20,

Il est proposé par Mme Karine Boivin Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Port du masque obligatoire dans les transports collectifs à Montréal – La Ville a attendu que le gouvernement du Québec décrète l'imposition du port du masque dans les transports collectifs avant de l'imposer à Montréal, pourquoi? / Commentaires sur cette décision
M. Marvin Rotrand	M. Alex Norris	Travaux de la Commission de la sécurité publique (Commission) et Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Aimerait les confirmations suivantes : 1. est-ce que la Commission a débuté l'étude, en août 2019, de la Motion sur l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale; 2. quelle a été la collaboration du SPVM, en novembre 2019, et quel est le rôle de la Commission d'accès à l'information du Québec à ce sujet / Souhaite le dépôt de la correspondance entre la Commission et le SPVM portant sur le mandat de la Commission en matière de reddition de comptes / Réitère ses demandes concernant les travaux de la Commission et la collaboration du SPVM, autant spécifique à ce dossier que de manière plus générale, et demande quels sont le plan et les recommandations de la Commission à cet effet?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 15 h 35.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM20 0681

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 30 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 20.01.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Article 20.01

Accorder un contrat de services de gré à gré à Le Grand défi Pierre Lavoie, pour l'élaboration d'un concept de parcours ludiques et actifs dans le cadre du projet de voies actives et sécuritaires pour le déconfinement de la COVID-19 - Dépense totale de 203 499,31 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Retiré séance tenante – Voir article 3.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.02 et 80.01 (42.01) à 80.01 (42.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0682

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0669;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0669;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055) ».

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose en appui à son argumentaire, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2020.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

À 16 h 03, le vice-président demande au leader de la majorité, M. François Limoges, s'il y a consentement pour poursuivre les travaux, puisqu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération a été convoquée à 16 h. Le leader de la majorité indique que le conseil va poursuivre ses travaux.

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pausé, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli, Rotrand et Wong (60)

Votent contre :

Résultat : En faveur : 60
Contre : 0

Le vice-président du conseil déclare l'article 42.02 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1203843008

Règlement 19-055-2

CM20 0683

Adoption - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 »;
- 2- de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en oeuvre.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207953001
80.01 (42.01)

CM20 0684

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206407009
80.01 (42.02)

CM20 0685

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG19-031) ».

Adopté à l'unanimité.

1203843010
80.01 (42.03)

CM20 0686

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) »;

- 2- de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 1^{er} septembre 2020 prévue par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 1^{er} septembre 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020) prévue par la Résolution CM19 1378.

Adopté à l'unanimité.

1203843009
80.01 (42.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) et 80.01 (30.01) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0687

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour la mise en oeuvre de l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Centraide du Grand Montréal afin de mettre en oeuvre l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205008004
80.01 (20.01)

CM20 0688

Aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications / Mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre (CG16 0493)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 juin 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (CG16 0493);
- 2- de mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

1206218001
80.01 (30.01)

À 16 h 25, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, ajourne les travaux jusqu'à 16 h 45 pour permettre la tenue de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération.

À 16 h 45, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.02 et 42.01 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0689

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) en lien à la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2020 par sa résolution CE20 1001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) en lien avec la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207796009

CM20 0690

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0667;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal », à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0667;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0949;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 2 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil M. Michel Bissonnet, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité soulève une question de privilège sur l'expression « flip flop » utilisée par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, lors de son intervention, et qu'il juge non parlementaire. Le vice-président du conseil mentionne que cette expression ne fait pas partie de la liste des termes antiparlementaires et demande que l'on apporte des précisions sur sa définition. Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et indique que cette expression signifie « changer d'avis ». Le vice-président du conseil poursuit son intervention et informe les membres qu'elle sera ajoutée à la liste des termes antiparlementaires et demande au leader adjoint de l'opposition officielle de retirer ses propos. M. Miele remplace cette expression par « une valse de décisions contradictoires ».

Les conseillers Alan DeSousa et Marvin Rotrand prennent tour à tour la parole afin d'obtenir des clarifications sur la décision du vice-président du conseil. M. Bissonnet précise que cette expression n'apporte pas de caractère aux débats et que c'est la Commission de la présidence qui statuera officiellement.

Le vice-président du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui lui demande de reconsidérer sa décision.

Un débat restreint s'engage.

Le vice-président clôt le débat en mentionnant qu'il prend en délibéré les différents arguments pour ce point. Il cède la parole au conseiller Luc Rabouin afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Rabouin et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour une question de privilège.

Le conseiller Rotrand souligne qu'un membre du conseil peut soulever une question de privilège à plus d'une occasion, selon l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) : « s'il se croit atteint dans son honneur ou s'il estime que les droits, privilèges et prérogatives du conseil sont lésés ». Le conseiller Rotrand indique que les interruptions du leader de la majorité l'empêchent d'exercer correctement ses fonctions lors du conseil municipal. Il cite quelques exemples pour appuyer ses propos et invite le vice-président du conseil à soumettre ce cas à une prochaine rencontre de la Commission de la présidence.

Le vice-président du conseil mentionne qu'il va prendre en délibéré la situation soumise par le conseiller Rotrand.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1201179009

Règlement 19-022-2

CM20 0691

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1201128001

Avant de lever l'assemblée, le vice-président du conseil reconnaît la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, pour une question de privilège.

La leader de l'opposition officielle dresse un bilan du déroulement de cette assemblée en mentionnant que la durée de deux heures prévue n'a pas été suffisante et qu'il a fallu ajouter presque une heure de plus pour étudier tous les points de l'ordre du jour. Mme Boivin-Roy souhaite que l'Administration planifie la durée des conseils extraordinaires en tenant compte de cette expérience.

Le vice-président du conseil indique qu'il prend bonne note des commentaires de la leader de l'opposition officielle.

Pour terminer, le vice-président du conseil souhaite un bel été et de bonnes vacances à tous les membres.

À 17 h 18, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le vice-président du conseil déclare l'assemblée levée.

Michel Bissonnet
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE